

S'INSCRIRE À L'UCO 2020-2021

VEILLEZ À NOUS TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER COMPLET

Merci de compléter votre inscription à l'aide de ce document, le campus est votre interlocuteur privilégié lors de votre inscription administrative.

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

× Pour une inscription Post Bac:

L'étudiant(e) doit être titulaire du baccalauréat français ou de son équivalent (dans le cas contraire un « dossier de validation » devra être constitué). Se renseigner auprès du campus.

- **Si vous êtes bachelier(e) 2020** vous nous adresserez :

. **L'original du relevé de notes du baccalauréat**, justifiant votre succès aux épreuves du baccalauréat.

Ce relevé de notes de baccalauréat vous sera retourné dès votre inscription administrative à savoir lors de l'envoi des justificatifs d'inscription (dans l'enveloppe timbrée, que vous aurez jointe, à votre inscription).

Dans certains cas, l'administration de l'UCO peut vous demander de présenter l'original du diplôme de baccalauréat au cours du 1^{er} trimestre.

- **Si vous êtes bachelier antérieur à 2020**, vous nous adresserez :

. **L'original du relevé de notes du baccalauréat** + joindre 1 copie

. Les photocopies des relevés de notes correspondants à vos études effectuées après le baccalauréat.

× Pour les autres inscriptions (hors inscriptions Post Bac) :

Vous devez transmettre :

. Une copie de votre relevé de notes de baccalauréat et une copie du diplôme du Baccalauréat

. Copies des relevés de notes et diplômes correspondants à vos études effectuées après le baccalauréat

Nota : Pour les études effectuées à l'étranger : remplacer « Baccalauréat » par diplôme de fin d'études secondaires

Après votre inscription définitive, le campus vous transmettra 2 certificats de scolarité sur lesquels seront mentionnées des informations confidentielles : votre « numéro confidentiel » (à utiliser lors des examens de l'UCO), et votre « mot de passe » à utiliser pour l'accès aux services informatisés de l'UCO.

L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

× Examens :

☞ **INSCRIPTION AUX EXAMENS :** elle est obligatoire, vous devez préciser le choix des options des Unités d'Enseignement selon le parcours ou spécialité choisi.

A chaque session d'examen, vous pouvez consulter la convocation personnelle pour les **épreuves écrites** via l'intranet étudiant. **Vous devrez présenter cette convocation et votre carte d'étudiant pour l'accès aux salles d'examens.** Pour les autres épreuves (oral, dossier ...), c'est votre campus qui vous informera.

× Délivrance des diplômes

Le diplôme sera transmis par voie postale sur demande écrite et sous réserve d'avoir accompli l'ensemble des formalités administratives et financières liées à l'inscription. Pour plus de renseignements, adresser votre demande à : niort@uco.fr

Afin de procéder à votre inscription, veuillez trouver ci-dessous, les éléments principaux qui vous aideront à finaliser votre inscription administrative.

IDENTITE DE L'ETUDIANT

× Situation militaire :

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997, modifiée par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 fait obligation aux jeunes français nés à partir du 1er janvier 1979 et françaises nées à partir du 1er janvier 1983 de se faire recenser et de participer à une **Journée Défense et Citoyenneté**.

Quelques précisions :

- La JDC (ex JAPD) est une journée organisée dans chaque département pour sensibiliser les participants aux questions de la défense. Un **certificat individuel de participation** est délivré à l'issue de cette journée.

- Le recensement est une démarche administrative, à **caractère obligatoire**, qu'effectue chaque français dès l'âge de 16 ans. Lors de votre recensement auprès de la mairie de votre domicile, il vous sera délivré un **certificat de recensement**.

Votre dossier d'inscription devra donc **impérativement** comporter **une photocopie** du certificat de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Si vous n'avez pas encore participé à la JDC au moment de la constitution du dossier, merci de joindre la **photocopie** de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile.

Cependant, **vous devez obligatoirement fournir le certificat de participation au cours de l'année universitaire**.

× Situation de handicap

Quel que soit votre handicap, le campus est à votre disposition pour vous accueillir, vous informer, vous conseiller, vous écouter et vous aider.

Si vous souhaitez, le cas échéant, bénéficier d'aménagement(s) d'examens et/ou d'aide(s) pédagogique(s) spécifique(s) vous devez contacter dès la rentrée universitaire l'équipe pédagogique.

ETUDES

× Etudes et activités effectuées après le bac (ou équivalence) hors UCO :

Il convient de préciser ce que vous avez fait depuis l'obtention du baccalauréat à ce jour (Université, école, BTS, séjour à l'étranger, activité salariée ou non)...

Données à renseigner obligatoirement pour tous les étudiants (hors bachelier 2020) ; merci de joindre en complément votre **curriculum vitae actualisé** afin de préciser votre cursus à **partir du baccalauréat (ou équivalence)** ainsi que votre parcours professionnel.

INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

× Régime d'inscription :

Cette variable définit le **régime** sous lequel l'inscription est prise : formation initiale, formation continue, reprise d'études non financée, contrat de professionnalisation et formation par apprentissage.

Les frais de scolarité et frais annexes dépendent du régime d'inscription.

Indiquez le régime d'inscription qui correspond à votre situation, **vous ne pouvez dépendre que d'un seul régime d'inscription**.

☞ **FORMATION INITIALE** : vous êtes étudiant(e) poursuivant vos études après le bac

☞ **REPRISE D'ETUDES NON FINANCEES (RENF)** : vous avez interrompu vos études pendant au moins 2 ans ou plus, quel que soit le niveau auquel votre scolarité a été interrompue, votre formation n'est pas financée.

Vous devez cocher cette variable (RENF) non seulement l'année où vous reprenez vos études mais également les années suivantes.

× Responsabilité Civile de l'étudiant :

Vous devez fournir une attestation de Responsabilité Civile **couvrant l'étudiant durant l'année universitaire (1er septembre 2020 au 31 août 2021)** pour l'ensemble des activités liées à la formation, y compris pendant les périodes de stage en entreprise (en France et à l'étranger), les séjours à l'étranger cette attestation est à demander à votre compagnie d'assurance.

BOURSES

1 – Bourse sur critères sociaux du Crous

× **INE du Dossier Social Étudiant :**


Ce numéro à 11 caractères est indiqué sur la notification de bourse.

× **L'Échelon :**

L'Échelon est indiqué au verso de votre notification conditionnelle de bourse.

Si vous êtes en attente de réception de votre notification de bourses 2020-2021, merci de cocher « Bourse en instance ».

La **notification définitive** de bourse sera téléchargeable via votre « suivi DSE » au moment du 1^{er} versement des bourses sur le compte de l'étudiant ; si la notification définitive est différente de la notification conditionnelle, il faut transmettre une copie au Secrétariat Universitaire. Vous pouvez suivre les mises en paiement des bourses sur le site du CROUS.

 Merci de noter qu'à partir du mois de janvier, le versement de la bourse sur votre compte se fait plus tardivement.

2 – Bourse de l'Université Catholique de l'Ouest

Si l'étudiant est boursier sur critères Crous, l'UCO NIORT octroie une bourse de **750€** (sur présentation de la notification conditionnelle de bourses à joindre avec l'inscription).

Nota : Pour les étudiants inscrits en Licence EGEE : la formation a été habilitée par le passé à percevoir les bourses du Crous. Nous attendons la confirmation pour l'année 2020-21. La formation reste éligible à la réduction UCO de 750€.

Joindre à l'inscription un justificatif du Crous prouvant que l'étudiant a la qualité de boursier.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

× **Assurance Frais de scolarité à l'UCO :**

La cotisation annuelle est de **53 €**

× **Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)**

Conformément, à la loi ORE 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et réussite des étudiants

La cotisation sert à financer la vie étudiante et les actions de prévention, la cotisation de 92€ sera acquittée auprès du Crous, Une attestation de paiement de la cotisation vous sera remise par le Crous et une copie devra être jointe au dossier d'inscription/réinscription.

À partir du 4 Mai 2020, connectez-vous via messervices.etudiant.gouv.fr pour obtenir l'attestation.

FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité 2020-21 sont disponibles sur notre site internet

<https://www.uco.fr/sites/default/files/2020-01/tarifs-2020-2021-licence-uco-niort.pdf>

Nota : merci de signaler lors du dépôt de votre dossier d'inscription si vous avez un frère ou une sœur inscrit à l'UCO NIORT pour l'année 2020-2021 (indiquer pour chacun : le n° étudiant, nom, prénom et l'inscription (le niveau, la mention) afin d'appliquer la réduction « famille ». Les demandes de réductions seront traitées à l'inscription.

Révision de tarif :

A l'UCO, la régularisation des frais de scolarité est possible jusqu'au 31/12/20, sur présentation de justificatif(s) et courrier explicatif.

De plus, au-delà de cette date aucun remboursement ne pourra être effectué.

Attention : En cas de non-paiement des frais de scolarité et frais annexes, l'étudiant se verra refuser :

- La délivrance de son diplôme. La remise du diplôme n'étant que la sanction de l'enseignement reçu dans notre établissement, lequel ne peut être suivi que sous réserve d'une inscription régulière.
- La réinscription les années suivantes à l'UCO ou l'une de ses composantes.
- Le transfert de son dossier universitaire.
- La transmission de son relevé de notes.

**PENSEZ À DATER ET SIGNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION
ET À VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET POUR EN FACILITER LE TRAITEMENT.**